

J'ai maintenant terminé mes commentaires sur les principales parties du projet de loi. Je voudrais parler dans la dernière partie de mon exposé de ce qui reste à faire—de ce qui nous attend.

[Français]

Il est clair, monsieur le président, qu'après l'adoption du projet de loi, la plupart des principaux éléments de la politique des textiles auront été mis à exécution: la création de la Commission du textile et du vêtement, l'amendement du Programme d'aide générale de transition, l'introduction du Programme de prestations d'aide aux ouvriers, dont le ministre du Travail (M. Mackasey) va parler dans quelques minutes, l'expansion des efforts de promotion des exportations, l'amendement de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et de la Loi sur les douanes, toutes deux indispensables à une application de la nouvelle politique.

Les autres éléments sont au nombre de trois: premièrement, la rationalisation des tarifs douaniers frappant les produits textiles; deuxièmement, l'établissement de Centres de développement et de productivité et, troisièmement, l'amélioration du régime des statistiques.

Je dirai quelques mots sur chacun. En ce qui a trait à la rationalisation des tarifs douaniers, les fonctionnaires de mon ministère s'emploient présentement, en collaboration étroite avec le secteur industriel, à établir dans quelle mesure il est possible d'étendre l'application du *drawback* conditionnel—je m'excuse d'employer cette expression anglaise—dont bénéficient présentement les fabricants de chemises, aux autres secteurs de l'industrie du vêtement. On sait ce qu'est un *drawback*: un industriel paie le tarif d'importation, mais se le voit remboursé, s'il remplit certaines conditions. Je sais que cela intéresse plus particulièrement le député de Gamelin (M. Portelance). S'il est possible de trouver des solutions pratiques à ce problème, nous serons en mesure de réduire les coûts des fabricants de certaines catégories de vêtements. En plus de toute mesure intérimaire qui pourrait être prise en ce sens, le gouvernement entreprendra un examen systématique des tarifs douaniers s'appliquant aux textiles et aux vêtements. Si la conclusion de cet examen permet d'effectuer un important changement du tarif douanier, le Canada s'appliquera d'autre part à améliorer son accès aux marchés d'exportation, ou à obtenir des compensations correspondantes. En français, cela veut dire que si l'on décide d'apporter des changements au tarif, on va essayer de les «vendre» en retour d'avantages qu'on pourra recevoir dans d'autres pays. A ce propos, je tiens, encore une fois, à signaler que le gouvernement est prêt à rechercher une collaboration avec d'autres pays pour libéraliser ou libérer le commerce mondial des textiles des pratiques restrictives qui le caractérisent présentement.

Deuxièmement, des groupes d'étude de l'industrie textile et du vêtement, comprenant des représentants des secteurs industriels et gouvernemental, ont été créés afin d'élaborer des propositions détaillées pouvant mener à la création de Centres de développement et de productivité dans le secteur des textiles et du vêtement. Les recommandations de ces groupes d'étude seront probablement présentées vers le milieu de l'année.

Et, finalement, le Bureau fédéral de la statistique a indiqué que, moyennant une amélioration des méthodes

[L'hon. M. Pepin.]

de compilation et de calcul, il sera en mesure de fournir toutes les statistiques nécessaires pour que l'on puisse administrer efficacement la nouvelle politique des textiles.

Monsieur le président, j'ai passé en revue, je pense, tous les éléments de la nouvelle politique des textiles annoncée le 14 mai 1970.

Après ma déclaration sur la nouvelle politique, le 14 mai, mon excellent ami, l'honorable député de South Western Nova (M. Comeau), a lancé un vibrant appel pour trouver «un équilibre plus équitable que celui qui prévaut à l'heure actuelle».

J'ai la conviction que la nouvelle politique des textiles réalise cet équilibre équitable. Elle est réellement unique, à cet égard. Elle tient compte des considérations d'ordre régional et social, des intérêts des producteurs et des consommateurs, de nos objectifs commerciaux et industriels, ainsi que de nos obligations internationales. Je suis convaincu que certaines personnes trouveront cette loi trop protectionniste et d'autres, pas assez. Pour ma part, j'y vois un élément de preuve de l'équilibre qui a été réalisé.

Monsieur le président, il est essentiel que cette politique des textiles réussisse. Pour la première fois, le gouvernement définit et présente un cadre général sectoriel, dirais-je, dans l'industrie secondaire, lequel couvre tous les aspects: importations, exportations, production, recherche, développement, promotion, etc. Je pense que c'est la première fois qu'un tel cadre est présenté.

Tous les intéressés demandaient que cela se fasse. Les producteurs disaient: Que voulez-vous que nous fassions? Les exportateurs étaient également intéressés. Les syndicats, les consommateurs, bref, tout le monde cherchait une philosophie plus claire, un cadre plus précis, et c'est ce que nous offrons aujourd'hui, grâce au bill C-215.

Il sera très important, et je le souligne, que cette politique réussisse. Et à cet effet, le gouvernement compte sur la coopération de tous les secteurs de l'entreprise, de toutes les parties intéressées et en particulier, aujourd'hui, des députés tant ministériels que de l'opposition.

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier la Chambre de m'avoir permis de parler avant mon tour selon l'ordre régulier pour essayer d'expliquer, tout au moins dans une certaine mesure, l'article 21 du bill à l'étude visant la création d'une commission du textile et du vêtement. Je crois que le parrain du bill a expliqué, par le menu hier soir et encore aujourd'hui, les avantages à tirer de cette nouvelle politique.

En tant que ministre du Travail, je m'intéresse naturellement à toute politique susceptible d'entraîner des perturbations quelconques au sein des effectifs ouvriers du pays. Je ne suis pas sans connaître les problèmes spéciaux qu'affrontent les industries de main-d'œuvre comme celle du textile, et la nécessité de les rendre plus concurrentielles, plus efficaces, et à même de faire face au défi d'autres pays qui sont leurs rivaux traditionnels dans ce domaine. Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'au cours de l'année la concurrence entre nos industries de main-d'œuvre et les pays où la main-d'œuvre est meilleur